



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 77247

Texte de la question

M. Joël Giraud * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des associations d'éducation populaire. En effet, il a récemment pris la décision de réduire la subvention accordée aux associations éducatives de 7 % et de mettre fin à plusieurs centaines de mises à disposition. Ces décisions sont d'autant plus incompréhensibles que, dans le cadre de la mise en place du plan Borloo, les réseaux d'éducation populaire sont directement impliqués. Ces associations qui contribuent à lutter contre l'exclusion et le chômage des jeunes, occupent une place fondamentale dans le périscolaire et constituent des outils indispensables en termes d'apprentissage de la citoyenneté, d'intégration sociale et d'épanouissement des enfants. On ne peut, d'une part, les solliciter pour l'application d'une politique de renforcement de la cohésion sociale et, d'autre part, réduire leurs moyens d'une façon si brutale qu'elle remet en cause leur survie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir revenir sur ces décisions incompréhensibles et inacceptables.

Texte de la réponse

Les associations complémentaires de l'enseignement public sont des partenaires parfaitement reconnus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 436 postes en équivalent temps plein sont ainsi mis à la disposition des huit principales associations complémentaires et plus de 24,5 millions d'euros de subventions leur ont été attribués, auxquelles s'ajoutent des subventions complémentaires exceptionnelles destinées à des projets spécifiques. La décision de transformer en 2006 un certain nombre de mises à disposition en détachements devrait être une opération neutre pour ces associations, puisqu'il est prévu que ces détachements seront financés par un accroissement des subventions qui leur seront accordées. En outre, cette solution permettra d'avoir une vision plus claire de la répartition du nombre de postes d'enseignants effectivement devant élèves.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77247

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10100

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 724